

Caroline zum Kolk

Les difficultés des mariages internationaux : Renée de France et Hercule d'Este

Article. Source : Cour de France.fr

Comment citer cette publication :

Caroline zum Kolk, « Les difficultés des mariages internationaux : Renée de France et Hercule d'Este », in I. Poutrin et M.-K. Schaub (dir.), Femmes et pouvoir politique. Les princesses d'Europe, XVe - XVIIIe siècle, Bréal, Rosny-sous-Bois, 2007, p. 102-119. Article légèrement remanié publié en ligne sur Cour de France.fr, février 2011 (<http://cour-de-france.fr/article1814.html>).

[Page 102 de la première édition]

Le mariage de Renée de France et d'Hercule d'Este en 1528 a été considéré par beaucoup de contemporains comme une mésalliance. La différence de rang entre les conjoints suscitait une vive désapprobation : Hercule (1508-1559), fils d'Alphonse Ier d'Este et de Lucrece Borgia, n'était qu'un duc d'une principauté italienne, Ferrare, alors que Renée (1510-1575) était fille d'un roi et d'une reine de France, Louis XII et Anne de Bretagne. En outre, si l'on prête foi aux observateurs français, le duc ne se montra pas digne d'un tel honneur puisqu'il traitait mal son épouse ; en effet, les crises conjugales du couple mobilisaient régulièrement les parents des protagonistes, les diplomates et le roi de France lui-même. À ce malheur s'ajouta l'échec du mariage sur le plan politique : il n'avait mené à aucune alliance durable entre la France et Ferrare.

Ce mariage franco-italien conflictuel présente un terrain fertile pour la recherche historique. Le nombre important de documents que les crises conjugales ont produits et les tractations entre les deux cours mettent en lumière les structures et les complications des mariages internationaux au XVIe siècle. La réputation de huguenote de Renée de France a suscité dès le XIXe siècle l'intérêt des historiens du protestantisme. Était-ce l'engagement de Renée en faveur de la Réforme qui provoquait les heurts violents entre les époux ? C'est l'impression qui se dégage de leurs travaux [1]. Il paraît néanmoins réducteur de résumer les difficultés du couple à ce seul aspect. L'étude des documents conservés dans les archives parisiennes ainsi qu'une analyse critique de l'historiographie permettent d'apporter des éléments nouveaux [2]. Il s'avère que dans les difficultés de ce mariage, des facteurs politiques, économiques et culturels ont joué un rôle aussi important que le différend religieux.

Un mariage au temps des guerres d'Italie

Le mariage de Renée de France a été arrangé par son tuteur, François Ier. La jeune femme était orpheline ; ses parents, Anne de Bretagne et Louis XII, étaient morts respectivement en 1514 et 1515. Sa sœur Claude, qui avait épousé le successeur de son père, était morte en 1524. Renée dépendait ainsi de la bonne volonté de son cousin François Ier qui tardait à la marier. Les projets n'avaient pourtant pas

[p. 103]

manqué, mais aucun n'avait abouti [3]. Ce n'est qu'en 1528 - Renée avait alors 18 ans -, qu'un mariage fut conclu.

Les raisons qui incitèrent le roi à marier la fille de son prédécesseur à Hercule d'Este s'inscrivent dans le contexte des guerres d'Italie, tout en résolvant un épineux problème d'héritage qui n'avait pour enjeu rien de moins que le duché de Bretagne.

Depuis 1494, année où Charles VIII avait envahi l'Italie pour conquérir le royaume de Naples, la péninsule était devenue un champ de bataille européen où s'affrontaient les grandes puissances européennes [4]. Les principautés italiennes durent leur survie à la formation de ligues et d'alliances avec les belligérants. Le duc de Ferrare, Alphonse d'Este (1476-1534), avait rejoint le camp français dès le début des hostilités, au grand plaisir du roi de France, car le duché était d'une importance stratégique non négligeable. Il était « fort utile pour faire la guerre en Lombardie : la ville de Ferrare était bien fortifiée, il [le duc] disposait de pièces d'artillerie et de munitions en abondance et il avait la réputation d'être d'une très grande richesse » [5]. S'y ajoutait la position géographique du duché. Comprenant Reggio et Modène, il formait une barrière allant de l'Adriatique jusqu'à la petite République de Lucques qui le séparait du bord de la Méditerranée sur une courte distance [6].

En échange de son alliance, le duc gagnait le soutien du roi de France dans un conflit qui l'opposait à la papauté depuis 1510 et qui concernait les fiefs de Reggio et Modène [7]. Le duché de Ferrare était historiquement un fief appartenant à l'Église, tandis que Reggio et Modène relevaient des terres de l'Empire. En 1510, le pape Jules II avait exigé d'Alphonse d'Este les villes de Reggio et Modène en invoquant qu'elles faisaient partie des terres de l'Église au titre de l'exarchat de Ravenne. Le duc contestait cette prétention, arguant que les deux villes avaient fait en 1331 soumission à Jean de Bohême et relevaient donc de l'Empire, et que lui et ses ancêtres avaient reçu par la suite l'investiture impériale pour ces fiefs. Jules II réagit avec l'invasion du duché, commençant une guerre d'usure entre les deux parties qui dura de nombreuses années.

Hormis un épisode en 1522-1524, le duc de Ferrare était resté fidèle à son alliance avec le roi de France, renouvelée régulièrement contre le paiement d'une forte somme d'argent [8]. Ce lien fort utile pour chacun des deux alliés faillit se rompre en 1525. Le 24 février 1525, la défaite de Pavie modifia profondément l'équilibre politique de la péninsule. Capturé sur le champ de bataille, François Ier ne fut libéré qu'après la signature du traité de Madrid le 14 janvier 1526. La domination de Charles Quint sur l'Italie semblait établie et les alliés du roi de France n'avaient désormais que deux possibilités : changer de camp ou être traités en ennemis. Alphonse d'Este prit contact avec l'empereur et commença des négociations pour la préservation de son duché et de ses droits sur Modène et Reggio. Mais la formation de la ligue de Cognac en mai 1526, réunissant le pape Clément VII, Venise, Florence et d'autres

[p. 104]

principautés contre Charles Quint, raviva la guerre en Italie. Des renforts français commandés par Odet de Foix, seigneur de Lautrec, traversèrent les Alpes et entrèrent en Lombardie.

Le duc de Ferrare était peu enclin à joindre le camp de la ligue, mais ne pouvait ignorer la menace à peine voilée d'une invasion de ses terres par l'armée française. Des négociations aboutirent à un traité fort avantageux pour Ferrare. Alphonse autorisait les armées de la ligue à traverser ses terres et s'engageait à fournir cent lances et six mille écus par mois aux combattants. C'était peu comparé aux avantages reçus. Le pape Clément VII, représenté par le cardinal Cibo, promettait de renoncer à ses prétentions sur les villes de Modène et Reggio. Les alliés italiens cédèrent à leur tour des territoires et François Ier se chargea de remplacer la proposition de Charles Quint de marier sa fille naturelle Marguerite au fils aîné du duc [9] : le roi de France offrit à Hercule la main de Renée de France.

Le contrat d'alliance fut signé le 15 novembre 1527, mais Alphonse retarda son exécution. En fin politicien, il comptait parmi les premiers à avoir compris la nouvelle donne : l'Italie allait désormais se trouver sous l'hégémonie impériale, et la ligue de Cognac ne faisait que retarder cette évolution. Ce n'est que le 19 février 1528 que le duc signa le contrat de mariage de son fils avec Renée, et il tarda ensuite à envoyer Hercule en France pour célébrer les noces. Cette politique d'attente devint intenable deux mois plus tard. Lautrec traversa l'Italie et mit le siège devant Naples ; l'armée impériale, décimée par la peste, subit une défaite sévère et perdit, le 28 avril 1528, la plus grande partie de sa flotte dans une bataille navale. Alphonse se résigna au départ de son fils Hercule pour la France, où il fut accueilli chaleureusement par le roi. Le mariage fut célébré le 28 juin en la Sainte-Chapelle, en présence de la famille royale, des grands du royaume « moult triumpamment décorez » [10] et des nobles italiens qui formaient la suite d'Hercule.

Renée de France et l'héritage de Bretagne

« Ceux qui entendent les affaires d'État et qui étaient en ce temps-là savent pourquoi on la refusa à tant de grands princes et seigneurs qui la demandaient pour la mettre si bas qu'en Ferrare » [11]. Cette remarque sur le mariage de Renée fait allusion au deuxième motif qui avait animé François Ier lors de sa conclusion. Les nobles bretons qui assistèrent en grand nombre aux noces mesurèrent plus que d'autres participants l'ampleur de l'événement : par son mariage, Renée abandonnait tous ses droits sur son héritage maternel et paternel.

Quarante ans après les événements, en 1568, s'ouvrait un procès qui avait pour objet l'héritage de Renée de France et qui éclaire les tractations qui se sont déroulées en 1528. Les avocats de Renée établirent la liste des biens dont elle aurait dû hériter après la mort de ses parents [12]. D'après eux, entre filles venant à succession, soit en ligne directe, soit collatérale, il n'y avait aucun droit d'aînesse. Ainsi Renée et Claude auraient dû hériter à parts égales des biens de leurs

[p. 105]

parents. Les avocats précisèrent qu'ils distinguaient comme il se doit les biens de la couronne des biens que Louis XII avait hérités de sa famille, la maison d'Orléans. Seuls ces derniers auraient dû revenir de droit à ses filles. L'inventaire ainsi dressé est impressionnant.

De Louis XII, Renée et Claude détenaient des droits sur Asti, Gênes et le Milanais en Italie. En France, leur revenaient, à côté d'Étampes et de Romorantin, les comtés de Blois, Soissons et Coucy. En outre, il y avait les bagues de la maison d'Orléans et des Visconti, ainsi qu'une forte somme d'argent.

De son côté, Anne de Bretagne avait en sa possession plusieurs comtés, entre autres Nantes, Richemont et Montfort l'Amaury. Mais les avocats de Renée allaient plus loin : la Bretagne, ce duché si convoité par les rois de France, devait légalement revenir à Renée de France.

Leur argumentaire reposait sur le contrat de mariage passé entre Anne de Bretagne et Louis XII. Établi à Nantes le 8 janvier 1499, il prévoyait que la Bretagne devait échoir au « second enfant mâle, ou fille à défaut de mâle, venant de leur dit mariage ». Il y était précisé que Louis XII, si Anne mourait avant lui sans enfants, ne jouirait de la Bretagne que sa vie durant. Après son décès, les « prochains vrais héritiers de la dite dame succéderont aux dits duché et seigneuries, sans que les autres Rois ni successeurs en puissent quereller » [13]. L'interprétation de ces clauses n'est pas aisée. Si le couple royal n'avait que des filles, la cadette devait-elle hériter de la Bretagne, ou cette règle ne s'appliquait-elle qu'aux fils ? Si au contraire les deux filles devaient hériter à part égales, laquelle des deux aurait droit au duché de Bretagne ?

Jusqu'en 1510, Louis XII et Anne de Bretagne n'eurent qu'un enfant, leur fille Claude. La perspective du mariage de Claude avec François d'Angoulême, le plus proche parent mâle du roi, inquiétait beaucoup Anne qui prévoyait la fin de l'indépendance de son duché si l'époux de sa fille unique était le futur roi de France. En 1510, la naissance de Renée changea la donne et remplaça la succession de la Bretagne au centre des arrangements politiques. Anne de Bretagne mourut le 9 janvier 1514 ; le 18 mai suivant, François épousa Claude, et le 27 octobre il reçut de Louis XII l'administration du duché de Bretagne au nom de sa femme, qui prit en même temps le titre de duchesse de Bretagne. Louis XII précisa néanmoins que ce don était fait « sans préjudice du droit que nostre tres-chere et tres-amee fille Renee de France a et peut avoir audit pays et duche ; lequel droict et tout ce qui peut lui en appartenir, nous lui avons reserve et reservons par ces presentes » [14].

Après la mort de Louis XII, les droits de Renée sur la Bretagne disparurent des documents. Le 28 juin 1515, sa sœur offrit la Bretagne à son époux François Ier « pour le rémunérer du don qu'il lui a pleu faire des duchez d'Anjou, Angoumois, comte du Maine, et se charger du mariage de sa sœur Madame Renée de France ». Claude joignit les comtés de Nantes, de Blois, d'Étampes, de Montfort l'Amaury et de Coucy à ce don ; et tout cela non pas « à vie » mais à perpétuité, « sans y rien réserver ni retenir » [15]. Le transfert de l'héritage maternel

[p. 106]

des filles d'Anne de Bretagne dans le giron de la couronne était ainsi accompli. François Ier n'ignorait pas que cette transaction s'était réalisée au détriment des droits de Renée et que celle-ci pourrait, une fois adulte, la contester et revendiquer sa part d'héritage. Si par malheur elle était mariée à un époux

puissant, capable de soutenir les droits de sa femme, la situation pourrait s'avérer fort délicate pour la couronne. Le mariage de Renée avec Hercule d'Este permettait au roi d'écarter ce danger : un duc italien, maître d'une petite principauté, n'était pas en mesure de s'attaquer au roi de France.

Qui plus est, et conformément à la tradition, la jeune femme abandonnait officiellement avec son mariage ses droits sur sa part de l'héritage familial en échange d'une dot, dont le montant sera fixé par le roi. Suivons les avocats de Renée qui décrivent la manière dont François Ier avait « conclu mariage », en soulignant évidemment le tort fait à leur cliente.

Le roi avait chargé de la rédaction du contrat de mariage deux procureurs, Jean de Selve, premier président du Parlement de Paris, représentant Renée, et le chancelier Antoine Duprat, représentant de François Ier [16]. Jean de Selve autorisa l'élaboration d'un contrat désavantageux pour sa protégée, « oubliant qu'il avait été serviteur du feu père de la Suppliante et honore par lui des premiers offices de ses parlements de Paris et Bretagne » [17]. Renée dut ainsi signer un traité rédigé en latin, « langage à elle inconnu » [18] et ne fut pas informée de ses droits, « ignorant entre autre chose les dits contrats dudit Louis XII, ensemble celui dudit Charles V Empereur » [19]. Les avocats font ici allusion à un projet de mariage de Louis XII qui souhaitait conclure un mariage entre Renée et Charles du Luxembourg, le futur Charles Quint. En compensation à l'abandon de l'héritage familial, une dot de 600 000 écus d'or avait été envisagée à cette époque. Le projet, commencé en 1513, fut abandonné par François Ier.

En 1528, la couronne s'en sortit à moindre frais. Le contrat de mariage de Renée ne prévoyait aucun dédommagement particulier pour son héritage familial. En tant que fille de roi, elle eut le droit de percevoir sa dot sur le domaine et revenu de la couronne. Charles VI en avait fixé le montant à 200 000 écus d'or [20]. Cette somme fut prise comme point de départ en 1528 et ne fut augmentée que de 50 000 écus d'or. En outre, seuls ces 50 000 écus devaient être payés au moment du mariage, le reste n'étant versé que sous forme d'une rente annuelle de 10 000 écus. Renée était ainsi traitée comme une simple fille de roi de France et non pas comme l'héritière de domaines particulièrement importants. Elle ne recevait que la dot traditionnellement fournie aux princesses depuis le règne de Charles VII.

Les avocats n'hésitèrent pas à juger sévèrement l'attitude du procureur et du roi : la procédure, autorisée « par un prétendu Procureur d'une mineure en bas age, ne sachant et ne connaissant rien de ses droits, portant alienation de ses biens (...) pour et au profit de son tuteur, et pour si vil prix que le seul revenu d'une année de

[p. 107]

ses droicts vault mieux que ce qui lui a esté promis pour faire ladite renonciation et cession, voire que la seule coupe de la forest de Monfort l'Amaury (...) valoit plus que ce qui lui a esté promis » [21].

En outre le contrat de mariage contenait une clause visant à empêcher Renée de France de faire un recours en justice contre l'aliénation de ses biens parentaux. Son beau-père Alphonse d'Este devait garantir qu'Hercule et Renée respecteraient la renonciation dans le futur, sous peine de perdre toutes les rentes que lui-même et le couple percevaient en France [22]. Il devait aussi promettre de faire ratifier une renonciation par Renée quand celle-ci aurait atteint l'âge de vingt-cinq ans.

Ainsi déboutée, Renée se trouvait dans l'impossibilité d'intenter une action en justice pendant son séjour à Ferrare. Ce n'est qu'après le décès de son mari et son retour en France en 1560, qu'elle entreprit une procédure pour récupérer au moins une partie de ses biens parentaux [23]. Son expédition traîna en longueur et s'achevait avec compromis, conclu le 23 décembre 1570 : Charles IX promit de récompenser Renée d'une « somme d'argent » sans indication du montant, et donna à Renée et à sa fille Anne d'Este les duchés de Nemours et de Montargis ; le premier de ces duchés fut élevé au rang de pairie [24].

L'exécution du contrat se trouva par la suite bloquée par le procureur général de la couronne qui refusa son enregistrement [25]. Renée ne vit jamais son achèvement puisqu'elle mourut en 1575, avant la fin du procès.

Son mariage avec Hercule d'Este correspondit ainsi pour Renée à la perte d'un héritage considérable. Sans parentèle et protecteurs pour veiller sur ses intérêts, la jeune femme ne pouvait échapper aux manœuvres de son tuteur. Après cette spoliation, elle quitta la France pour un pays dont elle ne connaissait ni la langue, ni les coutumes.

Crises conjugales et crises politiques

Renée et son époux arrivèrent le 3 novembre 1528 dans le duché de Ferrare. La jeune femme assista peu

après son arrivée à la fin peu glorieuse de la ligue de Cognac. L'armée française, décimée par la peste, s'était retirée de la région de Naples un mois auparavant. L'année suivante, les opérations s'enlisèrent dans le nord de l'Italie et le 21 juin 1529, l'armée française subit une défaite sévère près de Landriano. Clément VII fut le premier des membres de la Ligue à négocier la paix avec Charles Quint. Le traité signé le 29 juin 1529 était en tous points désastreux pour Ferrare : l'empereur acceptait de conquérir les villes de Modène et de Reggio, voir même, si le pape le désirait, de Ferrare, pour les livrer au Saint-Siège. Une lettre de Renée de France à Louise de Savoie, datée de juillet 1529, témoigne de l'inquiétude provoquée par cette nouvelle :

« Madame, j'ay entendu l'accort entre le pape et l'empereur qui est directement tendant a la ruine de l'etat de ceste maison qui est chose qui me desplaist grandement (...) et qui [me] mettrait en desespoir, si je n'etait certaine que le Roy et vous, madame, pour rien ne la voudriez laisser diminuer ny tomber entre les mains de ses ennemis » [26].

[p. 108]

Abandonner Ferrare et les membres de la ligue de Cognac était exactement ce que le roi de France se préparait à faire. Par la 'Paix des Dames', proclamée le 5 août 1529, François Ier renonça à ses prétentions italiennes. Ses alliés apprirent la nouvelle avec stupéfaction [27]. Durant les semaines suivantes, chacun d'entre eux prit contact avec l'empereur afin de négocier la paix. Alphonse d'Este rencontra Charles Quint en octobre 1529 à Modène. Comme en 1525, il réussit à éviter le pire, et à trouver avec Charles Quint un accord le préservant d'une destitution et de la perte de ses droits sur Modène et Reggio [28]. Renée de France dut remercier l'empereur d'avoir épargné le duché (« Je me sens grandement votre obligée » [29]).

L'année 1529 marque ainsi un tournant : le sort de Ferrare dépendait désormais de la qualité de ses relations avec l'empereur. La nouvelle politique du duché visait à garder la neutralité dans tous les conflits mettant aux prises le pape, l'empereur et le roi de France. De 1534, début de son règne, à son premier ralliement au camp français, en 1555, Hercule II conserva cet équilibre précaire, mais nécessaire à la survie du duché [30]. Pendant les guerres de 1536, 1542 et 1552, Ferrare se tint à l'écart, au grand dam du roi de France et du parti profrançais du duché, incarné par le frère cadet du duc, le cardinal Hippolyte d'Este, et par Renée de France. Seules les périodes de paix permirent un rapprochement avec la France, comme en 1545, quand le duc consentit au mariage de sa fille Anne avec François d'Aumale, le futur duc de Guise.

Une « pauvre gentil-femme »

Outre le contexte politique conflictuel, des problèmes financiers envenimaient les relations entre les Este et la cour de France. Renée aurait dû percevoir des revenus importants : le contrat de mariage prévoyait, comme nous l'avons vu, une dot de 250 000 écus d'or, payable sous la forme d'une rente de 10 000 écus par an [31]. À cela s'ajoutait très probablement une rente de 30 000 livres qui lui avait été attribuée par son père Louis XII et que François Ier avait continué à payer [32]. De plus, le roi avait promis de verser au moment du mariage une partie de la dot, 50 000 écus, mais il se trouvait en 1528 dans l'incapacité de s'acquitter d'une telle somme. Il assigna donc à Renée une rente annuelle supplémentaire de 2 500 écus en plus des 10 000 écus déjà accordés pour le remboursement de la dot.

Un écu correspondant à environ deux livres, Renée pouvait ainsi espérer un revenu annuel de 55 000 livres. Cette somme devait servir à son entretien et à celui de sa maison [33]. Plusieurs états de maison et une argenterie permettent d'évaluer le montant des dépenses. Celles de la première année à Ferrare sont les seules dont on connaît le montant exact : elles atteignent 50 909 livres. Cette somme comprend le paiement de 23 709 livres pour les gages des 157 membres de la maison ainsi que les dépenses de la vie quotidienne (27 200 livres) [34]. Pour les autres années, les informations sont lacunaires : en 1532-1533, les gages des serviteurs montent à 16 340 livres tournois. Leur nombre a baissé de 157 à 114 personnes [35]. Deux autres états de maison ne fournissent que le nombre des personnes engagées (109 en 1553 et 107 en 1554) ; leurs

[p. 109]

gages ne sont pas précisés [36]. Un livre d'argenterie pour l'année 1556 indique pour les dépenses de la vie quotidienne la somme de 30 844 livres [37].

Ces chiffres permettent d'énoncer l'hypothèse que les dépenses de Renée correspondaient approximativement aux revenus qui lui étaient alloués. Cependant, l'imbroglio administratif des finances royales et seigneuriales rend ce calcul inopérant. La rente n'était pas payée par le trésor royal, mais assignée sur des seigneuries : Renée reçut le duché de Chartres, le comté de Gisors et la seigneurie de Montargis. Puisque les revenus de ces trois seigneuries ne dépassaient pas 4900 écus par an, elle obtint en supplément des assignations sur les greniers à sel qui furent échangées en 1531 contre des perceptions sur les aides [38].

La perception de ces revenus était soumise à de nombreuses contraintes qui compliquaient et retardaient leur versement. Une première difficulté était constituée par le fait que la seigneurie n'était pas seulement source de revenus, mais aussi de dépenses. Prenons l'exemple de la ville de Montargis qui avait été totalement détruite par un incendie en 1525. La duchesse dut contribuer à sa reconstruction qui se poursuivit pendant de nombreuses années : elle était responsable du pavage des rues et de la réfection de ponts [39]. Le château de Montargis était en outre « ruineux et caduque ». Sa rénovation coûta, d'après Renée, plus de 100 000 livres [40]. Les responsabilités de la seigneurie se traduisaient aussi par l'engagement d'officiers qui représentaient Renée sur ses terres et dont elle devait payer les gages. De plus, les guerres et les mauvaises récoltes faisaient baisser les revenus des terres. Plusieurs lettres échangées entre Renée et ses officiers témoignent de ces pénuries et problèmes de perception. Enfin, il semble que l'argent récolté passait d'abord par les mains des officiers de la couronne qui l'acheminaient ensuite vers Ferrare, ce qu'ils faisaient avec peu d'empressement. Lors du procès que Renée intenta à la couronne dès 1560, ses avocats résument la situation :

« sa pension n'est assignée que sur l'épargne et encore lesdites assignations lui sont reprises, éloignées, cassées, changées et remises d'une année et d'un trésorier sur l'autre ; sur quoi lui a convenu faire dettes, emprunts et intérêts (...) la Suppliante (...) s'en va réduite au rang de pauvre Gentilfemme » [41].

Le train de vie de la duchesse ne rappelle évidemment en rien celui d'une « pauvre gentil-femme », mais les lettres de Renée à Anne de Montmorency témoignent en effet de nombreux retards : elle demande qu'on lui livre les rentes de l'année passée [42], des derniers six mois [43] ou même, en 1553, des deux dernières années [44]. Les difficultés financières ne pouvaient être surmontées qu'avec des emprunts et grâce à l'intervention des Este qui n'en étaient pas enchantés :

« Je [ne peux] trouver moyen de m'entretenir et outre la nécessité je porte ung ennuy et regrait intolérable pour le mauvais contentement que je voy que onst mes seigneurs mon beaupere et mari » [45].

Ainsi, le système de la dot payée sous forme de rente comportait deux inconvénients majeurs : il rendait la jeune femme dépendante du roi de France et l'obli-

[p. 110]

geait à demeurer en bons termes avec lui pour éviter l'arrêt des versements. En outre, par les retards et impayés, il lui était très difficile d'organiser ses finances et de se constituer une clientèle. Ce système augmentait sa dépendance envers son époux et sa famille, qui devaient intervenir régulièrement pour assainir sa situation.

Un rapprochement politique avorté : la crise de 1536

La composition de la maison de la duchesse représente une autre source de conflit entre Ferrare et la France. François Ier entendait contrôler l'entourage de la jeune femme même après son départ pour l'Italie. Il avait composé la maison avec laquelle elle était partie pour Ferrare. Le duc avait ajouté des serviteurs italiens, et ce ménage devint vite une charge trop lourde pour la duchesse. En respectant les formes, elle en informa le roi et lui envoya la liste de ses serviteurs afin qu'il « met et ôte » ce que lui plairait [46]. Ce droit de regard du roi de France sur l'entourage de sa cousine semble avoir continué par la suite. Entre François Ier et Hercule d'Este commença un combat sourd, mais intense pour le contrôle de l'entourage de la duchesse. Chaque mesure prise par le duc de Ferrare à l'encontre des serviteurs français fut considérée en France comme une ingérence dans les prérogatives royales. Les conflits qui éclatèrent à ce sujet étaient marqués par des enjeux politiques. Prenons comme exemple les événements de 1535-1536.

Après la mort de son père Alphonse, une des premières mesures prises par Hercule d'Este fut d'ordonner le renvoi de la première dame d'honneur de Renée, Michelle de Saubonne, dame de Soubise. Les raisons

invoquées ? Elle s'était montrée souvent inamicale envers le duc en émettant des jugements peu aimables sur son comportement conjugal. En outre, Madame de Soubise s'était trop bien intégrée dans le duché : il semble qu'elle avait monté un trafic de contrebande entre l'Italie et la France [47].

Renée fut révoltée en apprenant la nouvelle du renvoi de Madame de Soubise, qui lui avait été donnée comme gouvernante par sa mère Anne de Bretagne [48]. Tombée en disgrâce en 1515, Madame de Soubise avait dû quitter la cour, mais Renée, malgré son jeune âge (elle n'avait que cinq ans), n'avait pas oublié l'amie de sa mère et lui restait attachée. Lors des négociations pour son mariage, elle avait obtenu du roi l'autorisation que Madame de Soubise l'accompagne en Italie. Son renvoi par le duc parut inacceptable à la jeune femme ; des lettres de protestation partirent de sa part pour la cour de France et même en direction du pape. François Ier alerté, demanda au cardinal Jean du Bellay, en mission en Italie, de passer par Ferrare afin de soutenir Renée et d'exprimer de sa part au duc que « renvoyer Madame de Soubise donne par trop ouvertement et clairement connaître le peu d'estime qu'il ferait de Madame la duchesse » [49]. Hercule, certainement pris de court par l'ampleur de la résistance, arrêta la procédure. Mais cet armistice était de courte durée.

[p. 111]

Des négociations avec le pape obligèrent le duc à partir pour Rome quelques semaines plus tard. Dans une situation internationale très tendue, Paul III cherchait à améliorer ses relations avec Ferrare ; l'invasion de la Savoie par la France et la mort du duc de Milan François Sforza rendaient imminente la reprise de la guerre en Italie. François Ier se préparait de son côté : la cour se rendit à Lyon pour se rapprocher du théâtre des opérations.

Le roi profita de l'absence d'Hercule pour inviter Renée et son beau-frère Hippolyte d'Este à le rejoindre à Lyon. Marguerite d'Angoulême insistait sur l'utilité d'une telle rencontre : il sera tellement « avantageux pour le duc votre mari » que « lui et son frère à jamais s'en sentiront » [50]. Renée accepta l'invitation et Mme de Soubise fut chargée de l'organisation du voyage.

Cette proposition, adressée aux deux représentants les plus éminents du parti profrançais du duché, risquait de semer le doute sur la stratégie politique d'Hercule d'Este. Les alliés de l'empereur et les adversaires des Este pouvaient estimer que le duc nouait, à travers sa femme et son frère, des liens avec le roi de France en vue d'une éventuelle alliance ; ce n'aurait pas été la première fois qu'une femme conclut un traité au nom de son frère, son époux ou son fils...

En apprenant ce qui se tramait en son absence à Ferrare, Hercule réagit par conséquent avec fermeté. Sans tarder, il revint de Rome et arrêta les préparatifs de voyage. Mme de Soubise, agent trop acquis aux intérêts de Renée et de François Ier, dut quitter le duché. Le duc informa ensuite François Ier que Renée ne partira pas à sa rencontre ; il invoqua comme raisons la situation politique, trop périlleuse pour permettre un tel déplacement, et l'état de santé de son épouse : Renée était encore affaiblie par son dernier accouchement. De toute manière, ajoute le duc, en Italie « c'est le devoir des mères de soigner leurs enfants » [51] et de rester auprès d'eux au lieu d'entreprendre des voyages. À la lecture de cette missive, la colère du roi de France fut si grande que l'ambassadeur de Ferrare demanda son rappel.

L'engagement politique de Renée de France

Hercule pouvait interdire à Renée de voyager ou traquer sa correspondance, comme il le fit, mais il pouvait difficilement faire de même avec l'ensemble des personnes qui constituaient son ménage. Les serviteurs de Renée disposaient d'une marge de manœuvre supérieure à celle de la duchesse et servaient le cas échéant d'agents de liaison avec la France. Durant les années qui suivirent, ils firent à plusieurs reprises les frais des tensions politiques entre Ferrare et la France [52]. Monsieur et Madame de Pons durent quitter le duché en 1545, suivis de Madame de Roche quelques mois plus tard ; d'autres partirent en 1554. Ces évictions obéissaient toujours au même principe : elles avaient lieu au moment de fortes tensions politiques et les victimes étaient généralement des serviteurs qui entretenaient des liens étroits avec la France. Ainsi les Pons, qui possédaient des propriétés dans le royaume, et qui faisaient régulièrement l'aller-retour entre Ferrare et la France.

[p. 112]

Hercule n'invoquait jamais des raisons politiques, mais les observateurs de l'époque ne s'y trompèrent pas : chaque renvoi correspond à une prise de distance avec la France. Le duc ne réussit par pour autant de

contrôler l'activité profrançaise de son épouse. Les lettres de Renée témoignent tout au long de son séjour en Italie d'un engagement intense au profit de son pays natal. L'importance et le caractère de cette activité sont difficiles à mesurer puisque beaucoup de lettres ont disparu, et pour cause : quand leur contenu était sensible, la duchesse demandait à ses correspondants de les brûler après lecture. Elle se servit aussi de la cryptographie : « J'escriptz en chiffre » annonce-t-elle à Montmorency en 1554 [53]. Aucune des dépêches chiffrées n'a été conservée. Il est ainsi difficile de juger du contenu de cette correspondance, mais les lettres qui subsistent en donnent quelques indices. Renée était en contact régulier avec les envoyés du roi de France en Italie ainsi qu'avec les agents de la famille de Guise depuis le mariage de sa fille Anne avec François de Guise en 1548. La duchesse recevait et transmettait des informations, et surveillait à plusieurs reprises le travail effectué par les envoyés du roi ou de la famille de Guise : « le seigneur Cornello a tres bien et discrètement négocié cette affaire (...) de présent le Roy y a toute puissance », rapportait-elle au duc de Guise en 1551 [54]. En 1557, c'est le capitaine Pasquier qui s'était de même « sagement et bien conduit par deça en sa charge » [55]. Il avait « fidèlement bien servi comme j'ai toujours entendu qu'il a fait tant a Rome qu'à Venise » [56]. On regrette de ne pas connaître l'objectif de ces missions.

Les problèmes financiers chroniques du roi et de ses envoyés forment un autre champ d'intervention. On comprend les inquiétudes d'Hercule d'Este à l'égard de son épouse quand on lit qu'en 1544, après la victoire française de Cerisoles, Renée accorda aux commandants des troupes françaises un prêt pour le paiement des mercenaires [57]. Et, d'après Brantôme, elle donna en 1557 plus de 10 000 écus aux soldats de François de Lorraine pour leur permettre de rentrer en France [58]. Il faut espérer que ni le pape, ni l'empereur n'ont été au courant de ces interventions de la part d'une principauté officiellement neutre. Renée semble avoir été bien informée des affaires françaises, et quand les nouvelles étaient bonnes elle les faisait connaître au duché entier. Ainsi en 1558, à l'annonce de la prise de Calais par son gendre François de Lorraine, elle laissa sonner « les trompettes de Monsieur (...) au palais de Madame, pour l'allégresse de ladite prise ». Pour chaque victoire, des lettres de félicitations partaient en direction de la cour de France.

Renée exerçait aussi une fonction de type consulaire : la duchesse s'occupait des voyageurs français qui sollicitaient son aide. L'argenterie de 1556 en donne de nombreux exemples. Y apparaît un certain Louis de Champagne qui obtint sept livres pour « luy aider de retourner en France » [59]. Un laquais de l'évêque de Troyes, qui avait sous-estimé les coûts de son voyage, reçut en janvier un écu d'or pour pouvoir joindre son maître à Rome. En juillet, trois pauvres ouvriers français « passent chemin » et reçurent des aumônes. Les compagnons étaient également nombreux à se présenter à Ferrare, venant de toutes les régions de France :

[p. 113]

Gascogne, Ile-de-France, Bourgogne ou pays de la Loire. La duchesse fournissait aussi fréquemment des lettres de recommandation aux voyageurs nobles afin de faciliter leur accueil en France.

Cette activité provoqua une crise conjugale majeure en 1552, quand Alphonse, le fils aîné du couple, partit pour la France sans la permission de son père. Quatre ans plus tard, Louis suivit l'exemple de son frère. Pour échapper à l'autorité d'Hercule, la France était un lieu de prédilection : le royaume était assez éloigné et indépendant pour protéger le fugitif de la colère paternelle. De plus, il offrait un grand divertissement : on y faisait la guerre ! Les jeunes hommes ne résistèrent pas à la tentation d'être les invités d'un des rois les plus puissants de l'Europe et de gagner en renommée sur les champs de bataille. Ainsi Alphonse se battit du côté français contre les troupes impériales. Une situation bien épineuse pour Hercule d'Este... et avantageuse pour Henri II, qui pouvait — au besoin — se servir du jeune homme comme otage. Dans les deux cas, Renée avait préparé méticuleusement la fuite de ses fils : elle avait annoncé leur venue au roi et s'était assurée de leur bon accueil à la cour. La colère du duc se dirigea ainsi autant contre son épouse que contre ses fils.

Une crise religieuse « conjugale »

Le conflit le plus grave du mariage de Renée et Hercule éclata en 1554, en apparence à cause de la question religieuse. Le duc prit cette année-là des mesures énergiques contre les protestants de son duché, parmi lesquels son épouse. Avant de décrire ces événements, il est utile d'analyser la position religieuse de Renée et d'Hercule. Surtout en ce qui concerne ce dernier, décrit par de nombreux auteurs

comme un catholique fervent, le résultat peut surprendre.

Renée avait été introduite dans les cercles de la préréforme par la sœur de François Ier, Marguerite d'Angoulême. La plupart des serviteurs qui l'avaient accompagnée à Ferrare faisaient partie de ce courant. D'après Rodocanachi, c'est dans les années quarante que la duchesse passa au protestantisme : en 1542, elle cessa d'assister à la messe et de se confesser. Renée avait entamé peu avant une correspondance avec Jean Calvin, installé à Genève, et elle était entrée en contact avec des femmes nobles adeptes de la Réforme en Italie. Son engagement ne passa pas inaperçu et les calvinistes vinrent nombreux solliciter son secours ou sa protection. En 1548, le pape Paul III se plaignit auprès du duc que tous les hérétiques arrêtés par l'Inquisition romaine avouaient avoir été en relation avec Renée et avoir profité de son aide et de son soutien [60].

Toutefois, malgré son engagement en faveur de ses coreligionnaires, la duchesse ne rompit jamais le contact avec le parti catholique, surtout quand il s'agissait de membres de sa propre famille.

[p. 114]

À partir de 1548, François de Lorraine fut son interlocuteur préféré à la cour de France ; et pourtant, devenu duc de Guise deux ans plus tard, il apparaissait comme le champion de la cause catholique. Même après son retour dans une France en proie aux guerres civiles, Renée continua à entretenir un contact amical avec les Guise, estimant que la question religieuse ne devait pas envenimer les relations familiales. Que Renée de France ait pu suivre cette voie en toute quiétude s'explique par la tolérance d'Hercule d'Este à l'égard des protestants. Ferrare était en effet à cette époque le centre réformé le plus important de l'Italie, un fait auquel les relations très difficiles entre la papauté et les Este n'étaient certainement pas étrangères. L'université de Modène, placée sous l'autorité ducale, était un foyer du protestantisme dans l'Italie du Nord. Les librairies de la ville étaient remplies d'ouvrages 'hérétiques', à tel point que Modène reçut le nom de « seconde Genève ». La réputation du duché traversa les frontières et Marguerite de Navarre [61] y envoya en 1535 Clément Marot, victime des persécutions déclenchées par l'affaire des Placards. Un an plus tard, c'est Calvin en personne qui séjourna à la cour des Este et qui y trouva de nombreux coreligionnaires, non seulement dans l'entourage de Renée, mais aussi dans la maison du duc qui employait également des réformés. Sa tolérance ne se limitait d'ailleurs pas aux protestants : dès 1538, il offrit asile aux juifs chassés des terres des Habsbourg par la politique répressive de Charles Quint. Dans les années 1550, la situation des juifs se dégradait dans la plupart des pays de l'Europe occidentale, et pour beaucoup des réfugiés, Ferrare fut la dernière étape avant le départ vers l'Empire ottoman. La Portugaise Beatriz Mendes, dite doña Gracia Nasi, séjourna ainsi de 1549 à 1553 à Ferrare où elle revint publiquement au judaïsme et organisa une filière d'évasion pour les marranes du Portugal, avant de s'installer à Constantinople [62]. Une lettre de Renée au duc de Guise à son sujet témoigne de l'engagement de la duchesse en faveur son illustre protégé [63].

Comment alors expliquer les événements de 1554, année qui voit Hercule d'Este prendre des mesures énergiques contre son épouse et les protestants de son duché ? Le 18 mars 1554, le duc ordonna le bannissement des personnes suspectées d'hérésie. Neuf jours plus tard, il informa Henri II de son intention d'intervenir contre son épouse, par une lettre qui est un chef-d'œuvre de diplomatie [64] : Renée, explique Hercule, quand elle arriva à Ferrare, « observait fidèlement les principes de la religion » grâce « à la parfaite éducation qu'elle avait reçue en compagnie très chrétienne ». Mieux valait ne pas insister sur l'influence douteuse de Marguerite d'Angoulême et de son entourage... Peu à peu, poursuivit le duc, elle s'était rapprochée des « luthériens rebelles ». Le jour de Noël, « on n'avait pas entendu la messe au palais de Madame » et ses filles « sont élevées dans une fausse religion (...) la réputation hérétique de leur mère s'est répandue dans toute l'Italie ». Prise de conscience tardive, mais non moins douloureuse.

Henri II réagit immédiatement : il dépêcha d'abord le chevalier de Seure, pour avoir un informateur sur place. Il envoya ensuite à Ferrare l'inquisiteur de France, Mathieu Ory, avec des instructions explicites l'autorisant à mener un procès contre l'entourage protestant de la duchesse et contre Renée elle-même si nécessaire [65]. Henri indiquait en outre que, si Renée ne se laissait pas convaincre de revenir « au troupeau de Jésus

[p. 115]

Christ », il oublierait l'amitié envers elle et permettrait que le duc la mette dans un lieu séparé (...) où elle

ne puisse plus gâter personne que soi même, lui ôtant ses propres enfants et tous, de quelques nations qu'ils soient ». Hercule d'Este exécuta immédiatement les ordres du roi. La duchesse resta ferme. Elle fut emprisonnée avec deux dames de compagnie dans le vieux château des Este, en attendant d'être traduite devant le tribunal de l'Inquisition. Chaque jour des prélats se relayaient pour travailler à sa conversion. La perquisition de ses appartements donna des résultats inespérés :

« Fait faire inventaire de ses coffres, et crois qu'on ne saura trouver livres en vulgaire des doctrines d'Allemagne qu'elle n'eut, avec infinies lettres de tous les principaux hommes qui ont écrit en Germanie et à Genève » [66].

Le tout fut brûlé.

Le choc était sévère : après l'arrestation de la duchesse, vingt-quatre de ses serviteurs s'enfuirent de Ferrare. La sentence concernant Renée fut rendue le 6 septembre 1554. Selon l'ambassadeur de Florence, Renée fut condamnée à la prison perpétuelle et à la confiscation de ses biens ; sa pension était annulée. Malgré cela, la duchesse n'abjura pas et le chevalier de Seure s'étonnait qu'une femme pût « subir de si dures extrémités pour une affaire de doctrines » [67].

Sept jours plus tard, le 13 septembre, par un revirement soudain, le duc arrêta la procédure. L'inquisiteur Ory fut invité à quitter le duché, les documents du procès furent brûlés à leur tour. Le bruit courut que la duchesse avait abjuré et en effet, le 21 septembre, Renée assista à la messe pour la première fois depuis douze ans. Elle retrouva la garde de ses filles ainsi qu'une partie de ses serviteurs. Calvin fut atterré par cette nouvelle : « La constance est une vertu bien rare chez les princes » [68], se plaignit-il. Constat peut-être injuste : l'ambassadeur de Florence note à juste titre que la duchesse avait effectivement proclamé une foi sincère, mais sans préciser en quelle religion.

Ainsi s'acheva le seul grand conflit à caractère religieux entre les époux. Renée reprit sans tarder contact avec les protestants et continua à vivre d'après les préceptes de la Réforme. Aucune autre intervention de la part d'Hercule d'Este à son égard n'est attestée.

Comment expliquer ces événements ? En matière religieuse, la position de l'Église et de l'empereur s'était durcie dans les années 1540. La réorganisation de l'inquisition romaine, la rédaction de l'index romain des livres prohibés et la convocation du concile de Trente signalaient la fin d'une période d'atmosphères relativement favorable à l'expansion de la Réforme. En France également, les dernières années du règne de François Ier et celui d'Henri II furent marquées par l'adoption d'une politique répressive. Désormais, les princes tolérants envers la Réforme devaient craindre d'être destitués de leurs terres si elles appartenaient à l'Église. Hercule d'Este devait tenir compte de ce climat nouveau s'il ne voulait pas devenir la cible des forces catholiques. Charles Quint ainsi que les papes Paul III et Jules III l'avaient exhorté à plusieurs reprises à sévir contre la communauté des 'mal sentants' de son duché. Hormis l'emprisonnement de trois serviteurs de Renée en 1536, Hercule avait fait la sourde oreille, une tactique qu'il lui était impossible de

[p. 116]

maintenir en 1554.

En outre, le contexte politique européen semblait menaçant. Depuis 1552, le roi de France se battait sur deux fronts contre Charles Quint, en Italie et aux Pays-Bas. Hercule d'Este s'était rapproché de la France, mais il attendait, avant de s'engager définitivement, la prise de position de Jules III. Neutre en apparence, le pape pouvait basculer dans le camp de l'empereur. Dans ce cas, Ferrare deviendrait un objectif de conquête pour les forces catholiques réunies. Ainsi, il paraît fort probable que c'est pour éviter tout prétexte à une invasion du duché que Hercule d'Este prit les mesures depuis longtemps réclamées contre les protestants.

Le procès contre Renée de France servit à Hercule d'Este à régler un autre problème, tout aussi épineux. Le fils aîné du couple, Alphonse, qui se trouvait toujours en France, pouvait servir d'otage à Henri II si le duc adoptait une politique neutre (ou même anti-française) dans la guerre qui s'annonçait. Un changement d'attitude du roi de France permit à Hercule de sortir de cette impasse. En effet, Henri II cherchait, à la fin du procès, à réconcilier les époux : il n'était guère convenable de voir une princesse de France séjourner en prison sous l'inculpation d'hérésie. Le duc ne s'inclina pas sans contrepartie : le 8 septembre, le roi déclara publiquement qu'il permettait à Alphonse d'Este de rentrer en Italie. Hercule mit fin à la procédure contre Renée exactement une semaine après cette annonce [69].

Princesse française mariée en Italie, Renée demeura durant toute sa vie sous la dépendance du roi de

France François Ier et de ses successeurs. Cette dépendance concernait aussi bien son statut que ses moyens financiers et la composition de son entourage.

Malgré les efforts du duc de Ferrare pour contrôler l'activité profrançaise de son épouse, les liens de celle-ci avec son pays d'origine ne se relâchèrent pas. L'activité politique de la duchesse resta certes limitée en ampleur et en importance, mais il faut rester prudent : la documentation à ce sujet est lacunaire, et les lettres vraiment intéressantes ont disparu. Les indices d'une exploitation politique du mariage ne manquent pas, tant de la part du roi de France, qui souhaitait utiliser Renée et ses fils pour ses propres intérêts, que de la part du duc de Ferrare qui, par les mesures prises à l'encontre de Renée et de ses serviteurs, témoignait des variations de sa position dans les rapports de force entre les potentats italiens, l'empereur, le roi de France et la papauté.

Paradoxalement, la question religieuse fut peut-être le seul terrain d'entente du couple. Hercule d'Este laissait à son épouse une grande liberté dans ce domaine et les dissensions relatives au calvinisme de Renée de France s'expliquent davantage par le contexte politique que par les convictions personnelles du duc.

L'analyse des conflits surgis entre Hercule d'Este et Renée de France renvoie toujours à un contexte international qui faisait de ce mariage un champ de bataille en miniature, à l'image des pays européens de leur temps.

Notes

[1] Notamment Rodocanachi E.-P., *Renée de France, duchesse de Ferrare. Une protectrice de la Réforme en Italie*, Paris, 1896 ; Fontana B., *Renata di Francia, duchessa di Ferrara*, Rome, 1889-1899. Plus récemment : Blaisdell C. I., *Royalty and Reform : the predicament of Renée de France, 1510-1575*, Medford Mass., Tufts University, 1969 ; Lyman-Roelker N., « The role of noblewoman in the French Reformation », *Archiv für Religionsgeschichte*, s.l., automne 1972. Pour les études s'éloignant de l'histoire religieuse : Franceschini C., « La corte di Renata di Francia (1528-1560) », in Prosperi A. (dir), *Storia di Ferrara*, vol. VI, Ferrare, Corbo, 2000, p. 185-214 ; Braun G., « Le mariage de Renée de France avec Hercule d'Este : une inutile mésalliance », *Histoire, Économie et Société*, 7^e année, n° 2, 1988, p. 147-165.

[2] La Bibliothèque nationale de France (BNF) conserve 81 lettres de Renée de France, une argenterie de 1556, des états de maison et différentes pièces relatives à son mariage, héritage, dot et douaire ainsi qu'au procès engagé par elle contre la couronne à partir de 1560. Il faut signaler également la collection de documents en partie introuvables aujourd'hui, transcrits et édités par H. Morice dans son *Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, Paris, 1742-1746, 3 vol. La documentation est malgré tout lacunaire, surtout en ce qui concerne les lettres écrites de Renée à des femmes nobles dont on ne trouve presque plus aucune trace.

[3] Parmi les candidats au mariage on trouve Gaston de Foix, Charles Quint, le fils aîné de l'électeur Joachim de Brandebourg, le duc de Savoie, le roi du Portugal et le connétable de Bourbon (Braun G., op. cit., p. 147 et n. 3).

[4] Voir Guicciardini F., *Histoire d'Italie (1492-1534)*, Florence, 1561 ; réédition par J.-L. Fournel et J.-C. Zancarini, Paris, Robert Laffont, 1996 ; J.-L. Fournel et J.-C. Zancarini, *Les Guerres d'Italie. Des batailles pour l'Europe (1494-1559)*, Paris, Gallimard, 2003.

[5] Guicciardini F., op. cit., t. II, p. 320.

[6] Braun G., op. cit., p. 151.

[7] Guicciardini F., op. cit., t. II, p. 325 ; Braun G., op. cit. p. 152 ; Delumeau J.-P. et Heullant-Donat I., *L'Italie au Moyen Âge, Ve-XVe siècle*, Paris, Hachette, 2002, p. 152, 231 et 236.

[8] Guicciardini F., op. cit., t. I, p. 598 ; t. II, p. 297. En 1509, le duc paya 30 000 ducats, et, en 1524, 70

000 ducats pour le renouvellement de la protection royale.

[9] Charles Quint avait proposé en outre l'investiture d'Alphonse pour Reggio et Modène (Guicciardini F., op. cit., t. II, p. 472, et Braun G., op. cit., p. 150, note 22).

[10] *Cronique du roy François Premier de ce nom*, éd. Guiffrey G., Paris, 1860, p. 69.

[11] Rodocanachi E.-P, op. cit., p. 32, note 1.

[12] Morice H., op. cit., t. III, col. 1373, 1375, 1405, 1412, 1415 at 1416.

[13] Idem, t. III, col. 148.

[14] Idem, t. III, col. 925.

[15] Idem, t. III, col. 939 et 940.

[16] Plusieurs versions de ce contrat de mariage sont conservées dans les archives parisiennes, entre autres à la BNF, ms. fr. 2749, folio 84 et aux Archives nationales, série J 934, n° 15 ; une transcription figure dans Morice H., op. cit., t. III, col. 977-984.

[17] Morice, op. cit., t. III, col. 925.

[18] Idem, t. III, col. 1410.

[19] Idem, t. III, col. 1382.

[20] Voir Cosandey F., *La Reine de France. Symbole et pouvoir*, Paris, Gallimard, 2000, p. 92-97.

[21] Morice H., op. cit., t. III, col. 1384.

[22] Alphonse d'Este avait prêté au roi de France des sommes importantes (plus de 100 000 écus d'or) et reçut une rente pour procéder à son remboursement (« Relation de l'ambassadeur de Venise Marino Cavalli », 1546, in Tommaseo M. N., *Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au XVIe siècle*, t. I, p. 329).

[23] Les sources émanant de cette procédure sont nombreuses ; voir avant tout les documents édités par Morice, op. cit., dont les originaux ont en grande partie disparu des archives, ainsi que les lettres d'Anne d'Este et de Renée de France relatives au procès conservées à la BNF.

[24] Morice H., op. cit., t. III, col. 1389.

[25] Idem, t. III, col. 1409.

[26] BNF, ms. fr. 2987, f° 15 : lettre de Renée de France à Louise de Savoie.

[27] Le roi, note Guicciardini, « n'était pas sans éprouver quelque honte d'avoir agi si vilainement [et] fuit pendant plusieurs jours, par divers subterfuges, la présence des ambassadeurs des alliés » (Guicciardini F., op. cit., t. II, p. 621).

[28] Guicciardini F., op. cit., t. II, p. 658.

[29] BNF, ms. fr. 2991, f° 4 : lettre autographe de Renée de France à Charles Quint (janvier 1531). Le différend entre le duc et la papauté ne fut réglé que sous le pontificat de Paul III, qui accepta

l'investiture du duc pour Modène et Reggio.

[30] Le ralliement d'Hercule d'Este fut la raison pour laquelle Henri II prénomma 'Hercule' son quatrième fils, né le 18 mars 1555.

[31] AN série J 934, n° 15, et Morice H., op. cit., t. III, col. 977.

[32] Morice H., op. cit., t. III, col. 1374, remontrance de Renée de France à Charles IX du 6 septembre 1568 : « la suppliante [Renée] avoit une pension de 30 000 livres assignée du feu Roy son pere : & depuis en a jouy avant son mariage & de vous, Monseigneur, pour lui aider à supporter son estat, & lui faiset cette pension grand besoin... ». L'original de la remontrance a été conservé (BNF, coll. Dupuy 7, f° 113).

[33] Aucune source conservée dans les archives parisiennes ne témoigne d'un apport financier supplémentaire de la part des Este à l'entretien de Renée qui constate par ailleurs dans ses lettres qu'elle dépend des pensions françaises pour subvenir à ses besoins. Il semble que ce cas n'est pas exceptionnel : les épouses de la haute noblesse et de la famille royale assuraient assez couramment leur entretien avec leur dot. Malheureusement, nous ne disposons à ma connaissance d'aucune étude exhaustive à ce sujet.

[34] BNF, ms. fr. 3002, f° 41 : état de maison pour la période du 1er octobre 1528 au 31 septembre 1529.

[35] BNF, coll. Clairambault 816, f° 9 : état de maison du 1er janvier 1532 [1533] au 31 décembre 1533.

[36] BNF, ms. fr. 21478, f° 75, et ms. fr. 3230, f° 78 : états de maison des années 1553 et 1554.

[37] BNF, ms. fr. 23270 : livre d'argenterie de Renée de France de l'année 1556.

[38] Morice H., op. cit., t. III, col. 1374, remontrance de Renée de France à Charles IX du 6 septembre 1568.

[39] Gaumont R., Montargis, histoire, monuments actuels et disparus, Millau, Éditions du Beffroi, 1993, p. 14.

[40] Morice H., op. cit., t. III, col. 1374 et 1382, remontrance de Renée de France à Charles IX du 6 septembre 1568. Ce chiffre est à prendre avec précaution, les avocats exagèrent probablement le montant des dépenses.

[41] Morice H., op. cit., t. 3, col. 1374, remontrance de Renée de France à Charles IX du 6 septembre 1568.

[42] BNF, ms. fr. 3152, f° 75 : lettre de Renée de France à Anne de Montmorency, sans date.

[43] BNF, ms. fr. 3152, f° 23 : lettre de Renée de France à Anne de Montmorency, sans date, mais certainement écrite après 1538.

[44] BNF, ms. fr. 20453, f° 193 : lettre de Renée de France à Anne de Montmorency du 13 mars 1553.

[45] BNF, ms. fr. 3152, f° 75 : lettre de Renée de France à Anne de Montmorency, sans date (écrite avant 1531).

[46] BNF, ms. fr. 3032, f° I L lettre de Renée à François Ier, non datée (écrite entre 1529-1530).

[47] E.-P. Rodocanachi, op. cit., p. 84.

[48] Bonnet I., « Jeunesse de Renée de France », Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français, t. 15, 1866, p. 126.

[49] Scheurer R. (éd.), Correspondance du cardinal Jean du Bellay, Paris, 1969-1973, lettre n° 245.

[50] Bonnet J., « Quatre lettres inédites de Marguerite d'Angoulême », in Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français, t. 15, 1866, p. 127 : lettre de Marguerite d'Angoulême à Renée de France, fin 1535.

[51] Rodocanachi E.-P., op. cit., p. 91.

[52] Voir Franceschini C., op. cit., p. 185-214.

[53] BNF, ms. fr. 20453, f° 207 : lettre de Renée de France à Anne de Montmorency, novembre 1554.

[54] BNF, ms. fr. 20532, f° 32 : lettre de Renée de France à François de Lorraine, mai 1551.

[55] BNF, ms. fr. 20536, f° 3 : lettre de Renée de France à François de Lorraine, mars 1557.

[56] BNF, ms. fr. 20453, f° 279 : lettre de Renée de France à Henri II, juin 1558.

[57] BNF, ms. fr. 2991, f° 57 et 59 : lettres de Georges d'Armagnac à Renée de France.

[58] Brantôme, Recueil des Dames, poésies et tombeaux, éd. E. Vaucheret, Paris, Gallimard, 1991, p. 174.

[59] BNF, ms. fr. 23270 : Argenterie de Renée de France pour l'année 1556.

[60] Lettre de l'orateur ferrarais à Rome au duc de Ferrare, 29 novembre 1548, citée par Rodocanachi E.-P., op. cit., p. 207.

[61] Marguerite d'Angoulême avait épousé Henri d'Albret, roi de Navarre, en 1527.

[62] Sur doña Gracia Nasi (1510-1568), dite aussi la señora, voir Roth C., *Dona Gracia of the house of Nasi*, Greenwood Press, 1990 et Brooks A. A., *The woman who defied kings : the life and times of Dona Gracia Nasi*, St. Paul, Paragon House, 2002.

[63] BNF, ms. fr. 20532, f° 29 : lettre de Renée de France à François de Lorraine, duc de Guise, novembre 1550.

[64] BNF, ms. fr. 3126, f° 56 : lettre d'Hercule d'Este à Henri II du 27 mars 1554.

[65] BNF, coll. Dupuy 322, f° 76 : instructions d'Henri II pour Mathieu Ory.

[66] BNF, ms. fr. 20456, f° 228 : lettre de Dominique du Gabre, évêque de Lodève, au cardinal de Tournon du 10 septembre 1554.

[67] Cité par Rodocanachi E.-P., op. cit., p. 250.

[68] Cité par Gil C., op. cit., p. 156 ; la BNF conserve une partie des lettres de Calvin adressées à Renée de France (microfilm 4970).

[69] Rodocanachi E.-P., op. cit., p. 231.